

Séance du Conseil Général de SAUBRAZ
du 02 mai 2024 à 20h15

Présidence : M. André Forster, Président

Le Président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacune et chacun.

L'ordre du jour envoyé avec la convocation est le suivant :

Ordre du jour :

- 1. Appel**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
- 4. Démission/s et assermentation/s**
- 5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général**
- 6. Préavis municipal n°02/2024 relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz**
- 7. Propositions individuelles et divers**

Avant l'appel, M. le Président informe que Mme Marlène Panchaud est absente et que M. Jean-Luc Badel la remplace pour l'appel.

1. Appel

Membres présents : 17 / 40

Membres excusés : 10

Membres absents : 13

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé et sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est approuvé à mains levées par la majorité moins une abstention.

4. Démission/s et assermentation/s

Démissions

Le Président n'a reçu aucune démission.

Assermentations

Le Président n'a reçu aucune demande d'assermentation.

5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général

Municipalité

M. Davide Marguccio, Syndic, excuse l'absence de M. Philippe Urfer, Vice-syndic qui est en déplacement.

Bureau du Conseil

Le bureau du Conseil n'a rien à formuler.

6. Préavis municipal 02/2024 relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz

La parole est donnée au rapporteur de la Commission.

M. Aloys Mussard, Président de la Commission de gestion, présente le rapport de ladite commission qui propose :

d'accepter le préavis municipal n°02/2024 tel que présenté.

Le Président donne la parole à la Municipalité pour apporter les explications quant à ce préavis.

M. Davide Marguccio, Syndic, formule qu'il s'agit bien d'un préavis relatif à l'étude comme l'a relevé la Commission et précise que cela n'engage rien d'autre que de travailler selon le planning annoncé afin d'étudier les différents impacts et solutions qui découleraient de cette fusion dans le but de mieux comprendre les avantages et les inconvénients. Ensuite un autre préavis sera établi afin de décider si on s'engage dans une fusion.

Le Syndic, précise que pour la Commune de Saubraz, il s'agit d'un engagement de CHF 2'700.00. Ce montant étant hors budget, il fait office d'un préavis et de la raison de ce Conseil extraordinaire. Il informe que le Conseil de Saint-Oyens a déjà eu lieu et que son préavis a été accepté, le préavis de la commune de Gimel a été déposé en Commission fin mars et celui-ci doit encore être voté.

Le Président ouvre le débat.

M. Aloys Mussard demande quand les Commissions de groupes de travail seront nommées.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond qu'il sera demandé au Conseil général ainsi qu'à toute la population s'il y a des intéressés qui souhaiteraient participer à un groupe de travail. Ces personnes devront informer la Municipalité de leur intérêt en y précisant les raisons. Ensuite, la candidature de chacun sera étudiée en étant pragmatique et en essayant de comprendre leur motivation, regarder s'ils ont des compétences spécifiques à amener, par exemple si une personne est dans le marketing ou dans les finances. M. Davide Marguccio, Syndic, précise que la Municipalité est ouverte à toute proposition et précise qu'il y aura un municipal de chaque commune dans chaque groupe de travail.

Mme Sylvie Monney demande si c'est la population qui va voter et demande si la Commune de Gimel va accepter ou si c'est un risque à prendre.

M. Davide Marguccio, Syndic, confirme que c'est un risque à prendre. Il indique que cela se fera en deux temps. En premier, il y a la votation par les Conseillers du préavis pour s'engager dans la fusion, celui présenté ce soir, et ensuite, il y aura la votation populaire.

M. Toni Piron informe que son souci concerne l'écusson.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond qu'il y aura un groupe de travail spécifique pour ce sujet et qu'un professionnel sera engagé afin de participer à ce groupe de travail. Il précise que c'est le deuxième poste sur la liste. Le budget prévu pour le mandat des armoiries est de CHF 7'000.00.

M. Toni Piron précise qu'il trouve dommage si la commune de Saubraz perd la grue qui se trouve sur l'écusson.

M. Davide Marguccio, Syndic, réagit en l'encourageant de faire part de ses questions, réserves et inquiétudes en amont afin de pouvoir les traiter dans les Commissions.

Mme Denise Badel demande, si la fusion aboutit, de prévoir un lien entre les communes de Gimel et Saubraz en créant un trottoir le long de la route de Gimel.

M. Davide Marguccio, Syndic, confirme que cela fait partie des quatre points importants aux yeux de la commune de Saubraz.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique les quatre points importants :

1. Le trottoir entre Saubraz et Gimel
2. Le maintien de la déchetterie

3. Le fonctionnement de la STEP

4. La distribution d'eau.

Mme Christina Rodakovic demande si, avec la fusion, le Conseil général continuera de se tenir dans ces locaux.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que politiquement, il n'y aura plus qu'un seul Conseil qui sera un Conseil communal et qui, normalement, se tiendra dans la Maison de commune à Gimel étant donné ses infrastructures. Il précise qu'il n'y aura plus qu'une seule Commune mais que les trois villages resteront en tant qu'entité. Dès lors, sur les panneaux à l'entrée du village il sera marqué Saubraz (Commune de Gimel) si le nom reste Gimel.

Mme Julie Sprunger, Municipale, précise que le nom « Gimel » ne reste pas forcément, un autre nom pourrait être décidé et précise que c'est le groupe de travail n°5 « Noms, armoiries, autorités et vie associative » qui fera une proposition.

Mme Ghislaine Forster indique qu'il faudra insister sur le point que la Commune de Saubraz aimerait garder ses armoiries.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique qu'il n'y aura qu'une seule armoirie pour les trois Communes. Il précise que les armoiries actuelles de chaque Commune peuvent être gardées pour les affiches mises dans les villages respectifs mais que les courriers officiels n'auront qu'une seule armoirie.

Mme Julie Sprunger, Municipale, spécifie qu'il n'y aura plus qu'une seule Municipalité. Elle peut être constituée de différentes personnes venant des trois Communes. Il n'a pas encore été décidé si cette Municipalité sera composée de cinq, sept ou neuf municipaux. Tout cela sera discuté lors de cette étude.

Mme Sylvie Monney demande si le Contrôle des habitants sera toujours géré par la commune d'Aubonne.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond que logiquement non, il devrait être déplacé à Gimel car avec le regroupement, il y aura des moyens supplémentaires et suffisants. Dès lors, il n'y aura plus besoin de payer un tiers pour que la commune d'Aubonne fasse cette prestation.

Mme Perrine Rebeaud demande si les trois communes seront représentées automatiquement par des personnes venant de chaque commune ou si cela se fera seulement sur votations étant donné qu'il n'y aura plus qu'une seule Commune, un seul Conseil communal et une seule Municipalité.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique qu'il est possible mais pas obligatoire de prévoir des quotas mais uniquement lors de la première élection. Par la suite, ces élections seront ouvertes à tout le monde. Il

précise que M. Laurent Curchod, délégué du Canton pour les fusions, leur a parlé de différents exemples concernant d'autres fusions où les petits villages sont généralement plus représentés dans les Conseils que la proportion logique du nombre d'habitants.

M. Aloys Mussard souhaite savoir si la ligne des bus Carpostal changera et si le bus actuel qui passe chaque heure sera maintenu ou s'il y aura des changements.

Mme Marinette Donadeo, Municipale, répond qu'il y aura une amélioration car il y en aura deux par heure.

Mme Perrine Rebeaud demande si au niveau des écoles il pourrait y avoir un changement, étant donné que la commune de Saint-Oyens change d'établissement scolaire pour la fin de la scolarité.

M. Davide Marguccio, Syndic, précise que les écoles sont gérées par l'Association intercommunale. Dès lors, les Communes n'ont aucun vote à l'intérieur de cette Association qui est proportionnelle par rapport à la taille des Communes et précise que l'influence sera très négligeable.

M. Toni Piron demande si toute la Municipalité est favorable à cette fusion.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond qu'ils ne sont pas tous favorables mais qu'il y a une large majorité qui est pour cette fusion et précise qu'ils travaillent en équipe et que s'il est décidé d'aller de l'avant, ils vont y aller tous ensemble.

M. Jean-Luc Badel demande si la fusion aboutit, est-ce qu'on peut déjà penser qu'elle pourrait s'agrandir ou si les trois communes fusionnées seraient définitives.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique qu'après la fusion, il y aurait 3'500 habitants et précise que jamais rien n'est définitif. Il précise que le Canton encourage de diminuer le nombre de communes de 10 % mais répond que la fusion restera une petite commune. Ce point-là a été discuté et certains ont même pensé faire une fusion avec tout le bassin versant avec une vingtaine de communes. Cela pourrait être un avantage politique face au Canton mais pour 99 % des personnes cela paraissait irréaliste. Il indique que lorsque les trois Communes se sont réunies pour discuter de cette fusion, ils étaient tous d'accord de faire cette fusion avec trois communes car cela paraît réaliste. De voir et vivre les avantages et les inconvénients et ensuite les générations futures décideront de ce qu'ils feront.

M. Jean-Luc Badel demande si après avoir accepté la fusion, il est possible de revenir en arrière.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que tout est toujours possible mais que cela ne s'est jamais vu jusqu'à présent.

Mme Sylvie Monney demande si le village gardera ses sociétés locales.

M. Davide Marguccio, Syndic, précise que les sociétés locales n'appartiennent pas au village. Elles sont toutes indépendantes, elles vivent grâce à leurs membres et la commune essaie de les soutenir avec différents moyens quasi inexistantes. Le seul espoir qu'on puisse avoir avec cette fusion est que la « Grande commune » aurait plus de moyens pour soutenir et accompagner les Sociétés locales.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée procède au vote à mains levées sur l'amendement de la commission de gestion :

Oui : 17

Non : 0

Abstentions : 0

Nuls : 0

La décision suivante est prise :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- **Vu le préavis municipal n° 02/2024 de la Municipalité**
- **Ouï le rapport de la commission chargée de son étude**
- **Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour**

Décide

1. **D'accepter l'étude d'un projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz**

7. Propositions individuelles et divers

Mme Sylvie Monney demande si un futur locataire a été trouvé pour l'Auberge communale.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique qu'un nouveau tenancier a été trouvé et qu'il a été prévu de signer le bail début juillet 2024. Il précise que la personne a déjà versé la caution. Une ouverture devrait être faite dans les deux premières semaines de juillet.

M. Jean-Luc Badel demande si la Commune a reçu plusieurs offres.

M. Davide Marguccio, Syndic, confirme que oui dont certains qui se sont rétractés.

Mme Sylvie Monney revient sur la présentation qui a eu lieu lundi pour le projet de la crèche et reconnaît que c'est un très beau projet mais pense que cela ne va rien apporter aux Saubriens et précise que si une fusion se fait, la salle communale au troisième étage ne servira plus à rien.

M. Aloys Mussard demande à combien est le quorum du Conseil général.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond qu'il est à 14. Il précise qu'il y a 40 personnes au Conseil général et qu'il faut avoir le tiers au moins ce qui fait 14 pour notre Conseil général. Il est précisé que la Municipalité ne fait pas partie de la liste.

M. Jean-Luc Badel trouve désolant que si peu de personnes se déplacent pour une séance de Conseil général.

M. Davide Marguccio, Syndic, précise que c'est un Conseil extraordinaire et qu'il a été demandé aux membres de venir une fois de plus dans l'année.

M. Jean-Luc Badel dit qu'il y a des personnes qui ne sont venues qu'une seule fois et il trouve cela pas normal.

M. Davide Marguccio, Syndic, demande ce que les membres attendent de la Municipalité concernant ce sujet.

M. Aloys Mussard pense que c'est organisationnel en précisant que dans l'ancienne commune où il habitait, une séance de présentation était faite où la Commission était créée. Il précise que les préavis étaient présentés la séance d'avant pour la séance suivante.

Mme Julie Sprunger, Municipale, relève qu'en février elle aurait déjà dû présenter les comptes pour le mois de juin est précise que ce n'est pas envisageable.

M. Aloys Mussard indique que cet exemple est une exception qui confirme la règle et pense plutôt que l'idée serait de prévoir un peu plus en avance.

Mme Julie Sprunger, Municipale, répond que toutes les dates des séances sont transmises en début de chaque année, sauf pour les séances extraordinaires.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que si la Municipalité peut anticiper, elle le fera. En ce qui concerne la création des commissions, cela concerne le bureau du Conseil.

Mme Marion Marmillon relate qu'elle est étonnée du nombre de membres qui sont inscrits au Conseil général et qui ne viennent jamais dans l'année sauf pour la fondue organisée en fin d'année. Elle demande si ce n'est pas possible de radier les personnes qui manquent au-delà de quatre séances dans l'année. Elle lance l'idée et demande à ce que ce soit réfléchi.

Mme Perrine Rebeaud demande à refaire le règlement du Conseil général, en précisant que c'est une question qui a longtemps été soulevée et demande si c'est une chose qui est dans les projets et envisageable pour que ce soit mis en place pour la prochaine législature.

Mme Ghislaine Forster précise que s'il y a une fusion, il n'y aura plus besoin de règlement.

Mme Julie Sprunger, Municipale, indique qu'elle n'avait pas lu sur un canevas du Canton, qui peut être adapté pour les communes, qu'une personne qui ne vient pas aux séances, ne peut être radiée. Il ne lui semble pas et précise qu'il faudrait contrôler si un article pourrait être ajouté au nouveau règlement.

M. Toni Piron pose la question si un changement du taux d'impôts pourrait avoir lieu si la fusion se fait.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que oui et précise qu'il y aura une Commission des finances qui sera désignée. L'UCV, met à disposition des spécialistes dans les bourses et finances communales pour accompagner la démarche. Cette prestation qui vaut entre CHF 30'000.00 et CHF 40'000.00 est mise à disposition gratuitement pour les communes et précise qu'ils vont également travailler avec le boursier communal. Cette Commission va pouvoir apporter la réponse quant à savoir quel sera le taux d'imposition avec la fusion. Il précise qu'à priori, il devrait baisser.

Mme Sylvie Monney demande si la commune de Gimel va reprendre la dette de la crèche.

Mme Julie Sprunger, Municipale, répond que c'est la nouvelle commune qui reprendra la dette.

M. Davide Marguccio, Syndic, rajoute que c'est plus qu'une seule commune qui devient propriétaire de tous les biens immobiliers, de toutes les dettes des trois communes. Tout est mis en commun.

Le Syndic, relève un point important relaté par Mme Marinette Donadeo, Municipale, toutes les personnes originaires de Saubraz, resteront originaires de Saubraz.

Mme Séverine Anthonney précise qu'elle était originaire de Pizy et qu'ils ont changé en la mettant originaire d'Aubonne.

Mme Marinette Donadeo, Municipale, indique que lorsque qu'elle a fait les armoiries, il a été dit que les origines ne changeaient pas.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que cette information sera vérifiée.

M. Toni Piron indique qu'il reçoit le journal « La Côte » tous les jours et que jamais il n'est parlé de la Commune de Saubraz.

M. Davide Marguccio, Syndic, mentionne que ce soir, une personne du journal « La Côte » est présente.

M. Toni Piron s'exprime en disant qu'il croit à la petite commune et vu les grands bouleversements actuels, il faut croire en la petite commune et la garder.

M. Davide Marguccio relate les études qui vont être menées durant l'année et demi qui va venir. La Municipalité va rester la plus neutre et la plus pragmatique possible afin de présenter un préavis le plus clair possible avec tous les avantages et les inconvénients ainsi que les changements que cela apporterait et qu'en aucun cas, ce travail ne sera orienté pour absolument faire la fusion. Ce travail sera fait avec le plus grand recul possible et donner l'opportunité à chacun de pouvoir s'exprimer avec des informations claires et transparentes.

M. Jean Luc Badel demande pour le projet de la crèche si l'on est vraiment obligé de revenir à l'état initial. C'est un bâtiment qui est classé d'extérieur et ne comprend pas le choix de mettre un toit en ardoise. Il pense que l'ardoise est beaucoup plus chère à l'entretien qu'un autre matériau et demande s'il est obligatoire de suivre à la lettre le bureau d'architecte Wahlen.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond que M. Wahlen a une sensibilité patrimoniale importante mais précise que la Municipalité ne le suit pas particulièrement lui mais plutôt les monuments et sites.

Le Syndic précise que si les monuments et sites proposent d'envisager de prendre en charge le surcoût de l'ardoise, c'est que la Municipalité a refusé dans un premier temps et précise que c'est une décision qui n'est pas encore prise.

M. Jean-Luc Badel demande si c'est uniquement pour avoir les subventions.

M. Davide Marguccio, Syndic, répond par la négative. Il précise que M. Wahlen a fait une grande présentation sur l'histoire du bâtiment en précisant que ce toit était en ardoise à l'époque.

M. Jean-Luc Badel indique que, d'après ses souvenirs, les ardoises n'ont pas duré des dizaines d'années et précise qu'il ne parle pas des tavillons.

M. Davide Marguccio, Syndic, indique que Mme Julie Sprunger, Municipale, faisait le parallèle avec le toit de l'Auberge communale où il y a une couverture moderne dessus mais qu'il y a encore des tavillons dessous.

M. Jean-Luc Badel indique se souvenir que le toit de l'Auberge a été refait avec un strict minimum.

M. Davide Marguccio, Syndic, confirme et précise qu'il n'y a pas eu le même soin apporté au toit car il s'agissait d'une auberge.

Mme Edmée Borel indique que ce week-end le four à pain sera allumé. Si des personnes sont intéressées pour passer une ou plusieurs commandes c'est encore possible.

Le Président clôt la séance à 21h05.

Pour le Conseil général

Le Président

La Secrétaire

André Forster

Evelyne Chesaux